

Paris, le 4 novembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un Accord Interprofessionnel national et un contrat type : Oui mais avec du contenu !

La CGB a saisi l'occasion de la table ronde du 3 novembre, réunissant les représentants des planteurs de betteraves, des fabricants de sucre et des utilisateurs de sucre, qui a permis d'échanger sur les conclusions et les recommandations du rapport ministériel remis le 28 septembre dernier, pour réaffirmer qu'un Accord Interprofessionnel national et un contrat type sont des éléments essentiels de la réussite de la filière betteravière de demain.

Suite au communiqué de Presse du Ministère du 4 novembre, la CGB se félicite de l'attachement du Ministre de l'Agriculture au dialogue interprofessionnel qui doit naturellement conduire à un partage équilibré de la valeur ajoutée en prenant en compte la rémunération des planteurs.

La CGB estime en effet que c'est ainsi que l'on donnera le contenu indispensable et nécessaire à un Accord Interprofessionnel national assorti d'un contrat type portant sur l'ensemble des conditions de rémunération de la betterave.

La CGB partage également l'ambition que Stéphane Le Foll souhaite à notre filière : « que la France consolide son statut de leader européen du secteur et puisse accroître ses parts de marché à l'international ».

Eric Lainé, Président de la CGB a déclaré à cette occasion :

« Je souscris aux notions exprimées dans le rapport ministériel sur la répartition équilibrée des risques entre planteurs et fabricants, sur la transparence dans le paiement des betteraves, sur le prix équitable au regard des résultats du fabricant. Par ailleurs, j'assure la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) de ma contribution sur tous les sujets qui seront traités dans le cadre des Groupes de travail mis en place.»

Rappel

Il y a en France 26 000 planteurs de betteraves qui ont produit lors de la campagne 2014-15, sur 404 967 ha, une récolte de plus de 37 millions de tonnes de betteraves. 25 sucreries et sucreries-distilleries ont ainsi été approvisionnées en France. La surface moyenne de betteraves par exploitation est de l'ordre de 16 ha.

www.cgb-france.fr